

# Conséquences économiques, financières et sociales de l'économie non déclarée

## Déclaration du groupe environnement et nature

L'économie non déclarée recouvre un large champ comprenant à la fois les activités légales pratiquées de manière illégale et les activités illégales. L'avis commence par distinguer les différents aspects de l'économie non déclarée puis fait le choix de resserrer la focale sur le seul travail dissimulé, ce qui, permet un texte concis.

En revanche, ce choix a négligé le traitement de la question de la fraude fiscale, pourtant dans le périmètre de la saisine. Ce choix, et nous le regrettons, a également conduit à éluder, malgré l'insistance du groupe environnement et nature, les activités économiques qui ignorent ou négligent les règles environnementales et qui, de fait, portent préjudice à la société et profitent d'une concurrence déloyale.

En ce qui concerne le travail dissimulé, l'avis s'est attaché à éclairer un domaine opaque par nature, en commençant par évaluer l'ampleur du phénomène. Avec un tact certain, les secteurs concernés sont abordés. L'avis évoque aussi les éléments économiques, à l'échelle de la société, qui peuvent faire varier la part du travail dissimulé dans l'activité. Il présente, à l'échelle individuelle, les motivations possibles qui peuvent conduire l'employeur ou le salarié à recourir au travail non déclaré. Il s'étend aussi avec raison sur le coût sociétal du travail dissimulé.

Mais surtout, alors que le travail au noir fait trop souvent l'objet de discours approximatifs, l'avis apporte un recul et un niveau d'analyse bienvenu, en rappelant que le travail dissimulé interroge d'abord, au-delà de la seule dimension budgétaire, la relation des citoyens à l'État et plus globalement au « *vivre ensemble* ». Le taux de travail dissimulé peut alors apparaître comme un indicateur de la bonne qualité de cette relation.

Or, alors que l'actualité récente révèle une société fragmentée et que la défiance vis-à-vis de nos institutions augmente, il apparaît qu'en matière de déclaration du travail, au jeu des comparaisons internationales, la France est très bien placée. Notre pays fait partie de ceux où le travail dissimulé est le plus faible. Sans doute faut-il y voir un signe positif de fond et à contre-courant de la défiance ambiante.

De plus, les auditions ont montré que nos administrations chargées de la lutte contre le travail dissimulé étaient non seulement réactives aux évolutions récentes, notamment liées à l'ouverture des échanges, mais aussi de plus en plus efficaces dans la lutte contre la fraude. Cela ne masque en rien qu'ici comme ailleurs, la coordination des différentes structures reste un défi de premier plan.

Les recommandations de l'avis sont mesurées et pertinentes. Elles préconisent à la fois la sensibilisation civique des citoyens, et l'amélioration de la lutte contre la fraude du travail dissimulé. Au final, elles sont au service du vivre ensemble. Le groupe environnement et nature a voté cet avis.